

Royaume du Maroc  
Le Chef du Gouvernement



**Cahier de Prescription Spéciale**  
**Appel d'Offres ouvert sur offres de prix**  
**N°07/ONDH/2016**

Relatif à l'acquisition et l'installation de matériel informatique et logiciels destinés à l'Observatoire National du Développement Humain

**Réservé aux petites et moyennes entreprises (PME)**

Marché passé après appel d'offres ouvert sur offres de prix en application des prescriptions de l'article 16 paragraphe 1 alinéa 2 et de l'article 17 paragraphe 3 alinéa 3 du décret n° : 2.12.349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

## Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N°07/ONDH/2016

Marché passé après appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique en application des prescriptions de l'article 16 paragraphe 1 alinéa 2 et de l'article 17 paragraphe 3 alinéa 3 du décret n° : 2.12.349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

E N T R E

L'Observatoire National du Développement Humain (ONDH), représenté par son président, désigné ci-après par « ONDH ».

D'une part

Et

Je soussigné ....., en qualité

.....

Agissant au nom et pour le compte de société .....

Forme Juridique

.....

...

Au capital

de : .....

.....

Domiciliée (siège social)

à : .....

Inscrite au registre de commerce de : .....sous le

n° : .....

Affiliée à la CNSS sous le

n° : .....

Titulaire du compte bancaire n° : .....Ouvert à : .....

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et désigné ci-après par le contractant

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Article premier : Objet de l'appel d'offres**

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition et l'installation, selon les règles de l'art, de matériel informatique et logiciels destinés à l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH).

Ce marché, constitué d'un **unique lot**, inclue également les services de maintenance du matériel et logiciels durant la période de garantie.

## **Article 2 : Spécifications techniques.**

Les spécifications et les caractéristiques techniques du matériel informatique et des logiciels ainsi que les prestations attendues, objet de l'appel d'offres, doivent répondre aux descriptions détaillées, telles que figurant au bordereau des prix.

## **Article 3 : Consistance du matériel**

Les équipements logiciels et matériels informatiques à livrer au titre du marché découlant du présent appel d'offres font l'objet d'un seul lot consistant en ce qui suit :

- ***Article 1 : un serveur pour la messagerie***

L'ONDH a opté pour une gestion interne de sa messagerie. Pour répondre à la demande des collaborateurs, il nécessite de renforcer la plateforme par un serveur neuf et puissant dédié à la messagerie.

- ***Article 2 : deux (02) ordinateurs portables type A***

L'ONDH envisage l'acquisition de deux (02) PC portables destinés au travail bureautique pour répondre aux besoins des collaborateurs nouvellement intégrés. Ces PC portables doivent être de marque connue au niveau national et international.

- ***Article 3 : deux (02) ordinateurs portables type B***

L'ONDH envisage l'acquisition de deux (02) PC portables destinés au développement informatique et des bases de données. Ces PC portables doivent être de marque connue au niveau national et international.

- ***Article 4 : quatre (04) micro-ordinateurs de bureau***

Les quatre micro-ordinateurs de bureau qu'envisage d'acquérir l'Observatoire sont également destinés au travail bureautique habituel pour le personnel de l'ONDH. Ces micro-ordinateurs doivent être de marque connue au niveau national et international.

- ***Article 5 : quatre (04) Imprimantes LaserJet monochrome réseau***

L'article 05 contient quatre (04) imprimantes Laser Jet monochrome en réseau destinées au travail quotidien de l'ONDH.

○ **Article 6 : un (01) vidéo projecteur portable.**

L'article 6 contient un (01) vidéoprojecteur portable de grande marque destiné au travail quotidien de l'ONDH et aux missions.

○ **Article 7 : un (01) vidéo projecteur pour la salle de réunions.**

L'article 7 contient un (01) vidéoprojecteur de grandes marques, doté de technologies modernes, pour équiper la salle de réunion.

○ **Article 8 : Acquisition de MS Exchange 2016 pour la messagerie.**

Pour gérer sa messagerie, l'ONDH a opté pour le serveur de messagerie « MS Exchange 2016 » pour remplacer le serveur actuel « MS Exchange 2007 ». Le nombre d'utilisateurs prévu est de 100.

○ **Article 9 : Acquisition de l'antivirus « Kaspersky Small Office Security » pour une durée de 03 ans.**

Pour protéger son parc informatique, l'ONDH a opté pour la solution entreprise "Kaspersky® Small Office Security". La licence de l'antivirus sera pour une durée de trois ans (03).

#### **Article 4 : Documents constitutifs du marché**

Les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
3. Le bordereau des prix ;
4. Le CCAG-T

#### **Article 5 : Référence aux textes généraux et spéciaux applicables au marché**

Le contractant sera soumis aux dispositions définies par :

- Le dahir du 28 Août 1948 relatif au nantissement, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Le dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics.
- Le dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n °17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle.
- Le décret n° 2-12-349 du du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété ;
- Le Dahir n°1-03-194 du 14 Rajeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au Code du travail.
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main-d'œuvre, particulièrement le décret royal n° 2.73.685 du 12 Kaada 1393 (08 Décembre 1973) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.

Et tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés de l'Etat rendus applicables à la date d'ouverture des plis.

### **Article 6 : Validité et date de notification de l'approbation du marché**

Le marché découlant du présent appel d'offre ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après notification de son approbation par l'autorité compétente.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 153 du décret n° 2-12-349 précité.

### **Article 7 : Pièces mises à la disposition du contractant**

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché, le maître d'ouvrage remet gratuitement au prestataire, contre décharge, les documents constitutifs du marché en l'occurrence les pièces expressément désignées à l'article 3 du présent CPS à l'exception du cahier des clauses administratives générales.

Le maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif.

### **Article 8 : Election du domicile du contractant**

Le titulaire du marché découlant du présent appel d'offres doit se conformer à l'article 20 du CCAG-T.

En cas de changement de domicile, le prestataire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de 15 jours suivant ce changement.

### **ARTICLE 9 : Service liquidateur**

- 1- La liquidation des sommes dues par l'Administration, aux termes du présent marché, sera opérée par les soins du Président de l'Observatoire National du Développement Humain ou son délégué.
- 2- Les paiements prévus au présent marché seront effectués par la Trésorerie Générale du Royaume, seule qualifiée pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

### **Article 10 : Sous-traitance**

Le titulaire du marché découlant du présent appel d'offres peut recourir à la sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents à l'article 158 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés de l'Etat.

### **Article 11 : Délai de livraison**

Le délai de réalisation des prestations est fixé à six (06) semaines ;

Il prendra effet à compter du lendemain du jour de notification de l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution du marché.

## **Article 12 : Nature des prix**

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au fournisseur une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

## **Article 13 : Caractère des prix**

En application des dispositions de l'article 12 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013), le présent marché est passé à prix ferme et non révisable.

## **Article 14 : Cautionnement provisoire et cautionnement définitif**

### **A/ le Cautionnement provisoire :**

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à sept mille dirhams (7 000,00 DH).

### **B/ le Cautionnement définitif :**

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3 %) du montant total de chaque lot du marché arrondi au dirham supérieur. Il doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'Etat dans le cas où le titulaire ne réalise pas son cautionnement définitif dans un délai de trente (20) jours suivant la date de la notification de l'approbation du marché ou dans le cas prévu par l'article 153 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés de l'Etat.

Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire jusqu'à la réception définitive totale des prestations prononcée à la fin de la durée du marché. Il sera restitué la caution qui le remplace qui est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans les conditions de l'article 19 du CCAG-T tel qu'il a été approuvé par le Décret N° 02-14-394 du 06 chaabane 1437 (13 mai 2016).

## **Article 15 : Retenue de garantie**

La retenue de garantie à prélever sur les factures est de 7% du montant du marché.

La retenue de garantie peut, si le fournisseur la demande, être remplacée par une caution bancaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## **Article 16 : Assurances - responsabilité**

Le titulaire devra souscrire les assurances couvrant les risques inhérents à l'exécution du marché, et ce conformément à l'article 25 du CCAG-T tel qu'il a été approuvé par le Décret N° 02-14-394 du 06 chaabane 1437 (13 mai 2016).

Il doit souscrire toutes les polices d'assurance contre les risques inhérents à l'exécution du marché. Il doit être titulaire d'une police d'assurance de "responsabilité civile du chef d'entreprise" concernant les conséquences pécuniaires de dommages de toutes natures, corporels ou matériels, causés aux tiers, soit par le personnel salarié, en activité de travail, ou

par le matériel d'entreprise ou d'exploitation, soit du fait des livraisons, soit du fait d'incidents survenus après la fin des livraisons et mettant en cause sa responsabilité.

Cette responsabilité s'entend durant toute la période d'exécution du marché.

Le titulaire doit également souscrire une police d'assurance attestant que la totalité de son personnel est assuré contre les risques prévus par la législation en vigueur sur les accidents de travail.

### **Article 17 : Délai de garantie**

Le contractant garantit que tous les équipements (matériels et logiciels) livrés en exécution du marché sont neufs, sont, au moment de la livraison, du modèle en service, encore supportés par le constructeur et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

Le contractant garantit, en outre, que tous les équipements livrés en exécution du marché n'auront aucune défectuosité quant à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre ou tout acte ou omission du contractant.

**Cette garantie s'étend sur une période minimum de Trente-six (36) mois pour tous les équipements.**

Ce délai de garantie commence à courir à partir du lendemain de la date de la réception provisoire prononcée par le Maître d'Ouvrage.

Pendant la période de garantie, le contractant assurera, sans frais supplémentaire la maintenance et l'entretien des équipements livrés sur site.

Cette maintenance consiste en :

- L'entretien préventif et contrôle périodique du bon état de fonctionnement des équipements avec exécution de toute opération nécessaire pour maintenir un bon niveau technologique des équipements. La fréquence de ces entretiens est de Une (1) fois par an et sera exécuté par le titulaire selon le jour et l'horaire convenu d'un commun accord avec l'administration ;
- La maintenance de premier niveau, à la demande du Maître d'Ouvrage, qui correspond à la détection du sous-ensemble en défaut et l'exécution sur le site des opérations suivantes : réparation, mise au point ou remplacement standard des éléments reconnus défectueux dans un délai ne dépassant pas **vingt-quatre (24) heures** ;
- A défaut de pouvoir réaliser la maintenance de premier niveau sur le site dans le délai imparti, le contractant mettra à la disposition du Maître d'Ouvrage un équipement de remplacement, au moins équivalent à l'équipement défectueux, et s'engage à réaliser la maintenance de second niveau qui correspond à la réparation en usine ou en atelier des sous-ensembles défectueux dans un délai ne dépassant pas **Sept (7) jours**.
- Pendant la période de garantie, le contractant assurera, sans frais supplémentaires, le support logiciel. Il concernera l'ensemble des logiciels (outils d'administration, d'exploitation) fournis dans le cadre du marché. Ce support consiste en la fourniture de patches et correction desdits logiciels.

Si une ou plusieurs machines ou dispositif, ont été inutilisables pendant un délai maximum de 7 (sept) jours après l'appel du Maître d'ouvrage, une pénalité par jour de retard égale à 1‰

(un millième) qui sera retenue d'office du montant de la retenue de garantie. Les pénalités ne doivent pas excéder 10% du montant de la retenue de garantie.

Cette garantie s'étend à toutes les pièces et logiciels sans aucune exception.

## **Article 18 : Modalités et conditions de livraison**

### **6.1. Livraison**

La livraison des équipements informatiques est à la charge du contractant dans les locaux de l'ONDH conformément à un planning de déploiement arrêté avec le Maître d'Ouvrage.

Le contractant est tenu d'aviser le Maître d'Ouvrage de la date de livraison au moins cinq (5) jours avant le commencement de la livraison.

Toutes les opérations d'installations, y compris les fournitures, les travaux de raccordement, et connexion des équipements sont à la charge du contractant.

Le contractant assure l'entière responsabilité des transports et supporte les conséquences, onéreuses de toute perte, avarie ou retard dus au transport jusqu'au site désigné par le maître d'ouvrage.

Les fournitures et équipements seront livrés, à l'état neuf, montés, en état de marche et équipés de tous les accessoires. Pour toutes les fournitures et les pièces de rechange, les documents suivants devront être produits :

- **Le certificat d'origine** fourni par le constructeur, précisant la configuration de chaque équipement.
- Le contractant doit communiquer sur un support électronique les numéros de série des équipements livrés. Pour les PC le numéro de série de l'UC, de l'écran et du clavier.
- La documentation officielle des équipements en langue française. Cette documentation doit être fournie mise à jour.
- Les fournitures et les pièces reconnues défectueuses seront isolées par les soins et aux frais du Titulaire, remplacées dans un délai défini d'un commun accord n'excédant pas 5 jours ouvrés.

### **6.2. Déploiement**

L'installation et la mise en service des équipements sur le site de l'ONDH par le contractant auront valeur d'attestation de la conformité de l'environnement.

Après validation de la configuration de base (incluant toutes les mises à jour systèmes nécessaires), la machine sera chargée avec les logiciels et utilitaires exploités par chaque Pôle de l'ONDH, ainsi qu'avec les éléments de paramétrage internes à l'administration, avant duplication par le titulaire de la configuration finale sur l'ensemble des machines et l'activation du système d'exploitation. Deux DVD de restauration de la configuration finale seront livrés au Pôle système d'information de l'ONDH.

Le contractant est tenu d'aviser par écrit le Maître d'ouvrage de l'achèvement des travaux d'installation ; il sera alors procédé à la réception provisoire, dans un délai de sept jours (07 jours) après la fin des travaux d'installation, selon les modalités définies au paragraphe 6.5 de l'article 6.



## **Article 19 : Modalités de règlement**

Le paiement du matériel et logiciel du présent CPS sera effectué par chèques sur production d'une facture en cinq (3) exemplaires portant la signature du contractant et dont, l'original sera timbré, de dimensions. Les factures devront être arrêtées en toutes lettres, certifiées exactes et signées par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte courant postal ou bancaire.

## **Article 20 : Réceptions provisoire et définitive**

### **A - Réceptions provisoire**

Dans un délai de sept (7) jours maximum après notification par le contractant de la fin des travaux d'installation, le maître d'ouvrage procédera en présence du contractant aux essais de fonctionnement de la manière suivante :

- a) Une vérification des capacités, vitesses, performances et fonctionnalités annoncées par le contractant et répondant aux spécifications de l'Administration ;
- b) Une vérification de la bonne marche de l'ensemble des dispositifs matériels et logiciels ;
- c) Une vérification de l'origine et de la configuration des composants électroniques des équipements (processeur, mémoires, disques, cartes mères, accessoires, etc.) ;
- d) Un essai d'exécution des logiciels fournis ;
- e) Un contrôle de conformité des licences logicielles auprès de l'éditeur éventuellement.

La réception provisoire sera prononcée si le contractant a bien rempli ses engagements contractuels et dès que toutes les vérifications et les essais auront été déclarés satisfaisants par un représentant désigné à cet effet par le Maître d'Ouvrage.

Au cas où un équipement est rejeté par ce comité. Le contractant est tenu de le remplacer dans un délai de 5 jours à compter de la date de la notification du rejet. Ce délai ne peut être pris comme une prorogation du délai d'exécution.

### **B - Réceptions définitive**

La réception définitive sera prononcée par le Maître d'Ouvrage après expiration du délai de garantie prévu ci-dessus. Elle se déroulera conformément aux dispositions de l'article 76 du CCAG-T.

## **Article 21 : Pénalités pour retard**

Pour ce présent CPS, à défaut d'avoir terminé la livraison des fournitures dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 3‰ (trois pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 8 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché dans les conditions de l'article 79 du CCAG-T applicable aux marchés de travaux.

## **Article 22 : Retenue à la source applicable aux personnes physiques ou morales non-résidents au Maroc**

Les sociétés non résidentes au Maroc et qui sont attributaires d'un marché sont soumises à la retenue à la source de 10% sur les montants dûs hors la taxe sur la valeur ajoutée, au titre de l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu et ce conformément aux articles 5 et 160 du code générale des impôts.

En outre et conformément à l'article 115 et 160 dudit code « toutes sociétés non résidentes doit faire accréditer auprès de l'administration fiscale un représentant domicilié au Maroc qui s'engage à se conformer aux obligations auxquelles sont soumis les redevables exerçants au Maroc et à payer la TVA. A défaut de la production du document justifiant une telle accréditation une retenue à la source de 20 % au titre de la TVA sera opérée sur les sommes dues.

## **Article 23 : Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge du titulaire du marché découlant du présent appel d'offres.

## **Article 24 : Lutte contre la fraude et la corruption**

Le concurrent ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le concurrent ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent appel d'offres.

## **Article 25 : Résiliation du marche**

La résiliation du marché peut être prononcée conformément aux dispositions prévues par le décret n°2.12.349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés de l'Etat et celles prévues par le CCAG-T applicable aux marchés de travaux.

## **Article 26 : Règlement des différends et litiges**

Si en cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le fournisseur, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 81,82, 83 et 84 du CCAG-T applicables aux marchés de travaux.

Les litiges entre le maître d'ouvrage et le fournisseur sont soumis aux tribunaux compétents.

## **Article 27 : Composition de l'équipe**

L'équipe sera chargée de l'exécution des prestations du présent marché, liées en particulier à l'installation de MS Exchange 2016 et à la migration de la base de données actuelle de la messagerie de l'ONDH (MS Exchange 2007) vers MS Exchange 2016. Elle sera également

chargée de vérifier le bon fonctionnement des boîtes de messageries de tous les collaborateurs de l'ONDH après l'installation et le déploiement de MS Exchange 2016.

Cette équipe devra comporter des profils de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions.

Sous contrôle et encadrement du gérant de la société, l'équipe comprendra les profils suivants :

- **Informaticien** certifié par Microsoft comme expert en MS Exchange et ayant une expérience solide en la matière (paramétrage et déploiement,...).
- **Informaticien** hautement qualifié pour l'installation du serveur et prestations y afférentes.

L'informaticien expert en MS Exchange doit être diplômé d'une Université ou d'une Grande Ecole/Institut ou d'Institut de formation professionnelle en informatique (bac+2 ou plus) ayant une expérience minimale de deux ans dans la gestion et le déploiement des serveurs de la messagerie, en particulier MS Exchange.

L'Informaticien spécialiste en réseaux et systèmes informatiques doit avoir un diplôme d'une Université ou d'une Grande Ecole/Institut ou d'Institut de formation professionnelle de l'informatique (Bac+2 ou plus) ayant une expérience minimale de deux ans dans l'installation des réseaux informatiques et les serveurs.

#### **ARTICLE 28 : Propriété industrielle ou commerciale**

En cas d'action dirigée contre le Maître d'Ouvrage par des tiers titulaires de brevets, licences, modèles, dessins, marques de fabrique de commerce ou de service et des schémas de configuration utilisés par le contractant pour l'exécution des prestations, ce dernier doit intervenir à l'instance et est tenu d'indemniser le Maître d'Ouvrage de tout dommages intérêts prononcés à son encontre ainsi que des frais supportés par lui.

#### **ARTICLE 29 : Caractéristiques techniques**

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE EN DHS	Prix Total
				HORS TVA	
				En Chiffre	
<b>Article 1 : Serveur rackable de grandes marques</b>		UNITE	01		
Type de processeur	Intel® Xeon® E5-2609 v4 (8 cœurs, 1,7 GHz, 20 Mo, 85 W)				
Nombre de Processeurs	1				
Mémoire cache	20 Mo				
RAM	16 Go				
Disque dur	4*600GB 7.2K RPM SATA 6Gbps 512n 3.5in Hot-plug Hard Drive				
	4*300GB 10K RPM SAS 12Gbps 2.5in Hot-plug Hard Drive				
Nombre de disques durs	8 (4 de 600GB +4 de 300 GB)				
Carte réseau	Ethernet 10/100/1000 Mbps (Gigabit Ethernet)				
Changement de disque	Système Hot Plug Raid				
Alimentation redondante	Alimentation et ventilateur doubles				
Lecteur	SATA DVD+/-RW ROM				
chipset	Intel C610				
Logement mémoire	24 DIMM				
Contrôleur disque dur	SATA 6Gb/s / SAS 12Gb/s				
Carte graphique	Matrox G200				
Ports d'E-S externes	5 USB 2.0, 1 port série, 4 RJ-45, 1VGA				
Hauteur du rack	1U				
Logiciels	Windows Server Standard 2012R2 SNGL OLP NL 2Proc (1license)				
	WinSvrCAL 2012 SNGL OLP NL DvcCAL (100 users)				
Garantie	3 ans minimum sur site, pièce et main d'œuvre				
accessoires	cordon KVM				

**Prestations attendues :** livraison et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
<b>Article 2 : PC portable type A de grandes marques</b>		UNITE	02		
CPU	Intel® Core™ m5-6Y57 avec carte graphique Intel HD 515 (1,1 GHz, jusqu'à 2,8 GHz avec technologie Intel Turbo Boost, 4 Mo de mémoire cache, 2 cœurs)				
Cache	4Mo				
RAM	8 Go de mémoire SDRAM LPDDR3-1866				
Disque dur	256 GB SATA SSD				
clavier	Clavier de voyage HP				
Ecran	Ecran tactile ultraplat FHD BrightView WUXGA+ UWVA eDP à rétroéclairage LED (1 920 x1280) d'une diagonale de 30,48 cm (12 pouces), grammage direct, verre Corning® Gorilla® 4				
Processeur graphique	Intel® HD 515				
Caméra	webcam face arrière FHD 5 MP 1080p				
Son	Système audio Bang & Olufsen; 2 haut-parleurs stéréo; 2 entrées micro				
Sans fil	Combo Intel® Dual Band Wireless-AC 8260 802.11a/b/g/n/ac (2 x 2) Wi-Fi et Bluetooth® 4.2				
Communication	Adaptateur USB 3.0 vers Gigabit				
Interfaces	1 USB Type-C™ avec prise en charge Thunderbolt™ (station d'accueil, chargement et USB 3.1); 1 USB Type-A (USB 3.0); 1 prise combo casque/microphone				
Bluetooth	oui				
Batterie	Batterie Li-ion polymère longue durée 4 cellules, 40 W/h (tablette)				
Alimentation	Adaptateur secteur Smart 45 W USB Type-C™				
Système d'exploitation	Windows 10 Professionnel 64				
Solution bureautique	MS office 2013 professionnel installé				
Sacoche de transport	oui				
Services & maintenance	3 ans minimum sur site, pièce et main d'œuvre				

**Prestations attendues :** livraison et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
<b>Article 3 : PC portable type B de grandes marques</b>		UNITE	02		
CPU	Intel Core i5-6200U (2 cœurs) 2,3/2,8 GHz Turbo				
Cache	3 Mo				
RAM	4 Go (Extensible jusqu'à 8 Go de mémoire DDR3)				
Disque dur	SATA 500 GB 7200 tr/min				
clavier	Clavier HP Premium pleine largeur résistant aux éclaboussures				
Ecran	Ecran 13,3" HD antireflet à rétroéclairage LED 1 366 x 768				
Processeur graphique	Intel HD 520				
Caméra	Webcam 720p HD				
Son	Haut-parleurs Altec Lansing avec Dolby Advanced Audio				
Sans fil	802.11a/b/g/n/ac (1x1) et Bluetooth® 4.0				
Contrôleur Ethernet	Ethernet Realtek (10/100/1000)				
Interfaces	1 port VGA, 1 port HDMI, 1 sortie casque, 1 entrée micro, 1 port USB 2.0, 2 ports USB 3.0, 1 RJ45				
Bluetooth	oui				
Batterie	Lithium-Ion (Li-Ion)				
Système d'exploitation	Windows 8.1 Professionnel (64 bits) installé+licence				
Solution bureautique	MS office 2013 professionnel installé+licence				
Sacoche de transport	oui				
Services & maintenance	3 ans minimum sur site, pièce et main d'œuvre				

**Prestations attendues :** livraison et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
<b>Article 4 : Ordinateur de bureau type A de grandes marques</b>		UNITE	04		
CPU	Intel Core i5-6500 3,2/3,6 GHz Turbo (4 cœurs)				
Cache	6 Mo				
RAM	4 GB DDR4 (4x DIMM slots)				
Disque dur	500 GB SATA 7200 tr/min				
clavier & souris	Standard (caractères en arabe intégrées) & souris optique				
Ecran	50,8 cm (20") LED - Luminosité: 250 cd/m <sup>2</sup> - Contraste: 1000:1 statique, 5000000:1 dynamique - Résolution: 1600 x 900 - Format de l'image: Écran large (16:9) - Pas de masque: 0.276 mm - Temps de réponse: 5 ms marche/arrêt - Connecteurs: 1 port VGA, 1 DVI-D, 1 DisplayPort, 3 USB 2.0 - Plug-and-Play, Antireflet				
Processeur graphique	Intel HD 530				
Chipset	Intel Q150				
Lecteur-Graveur	ultra-plat SuperMulti DVD SATA				
Son	Haut-parleurs Technologie de gestion audio DTS Sound+, audio HD				
Contrôleur Ethernet	Ethernet Intel 217LM 10/100/1000				
Interfaces	Avant: 2 ports USB 3.0, 2 ports USB 2.0 (1 port pour chargement rapide), 1 entrée audio, 1 sortie audio - Arrière: 4 ports USB 3.0, 2 ports USB 2.0, 1 port série, 2 ports PS/2 (clavier et souris), 1 port VGA, 2 ports DisplayPort, 1 entrée audio, 1 sortie audio, 1 port RJ-45				
Système d'exploitation	Windows 7 Professionnel et fourni avec licence et support pour Windows 10 Pro				
Solution bureautique	MS office 2013 professionnel installé+licence				
Services & maintenance	3 ans minimum sur site, pièce et main d'œuvre				

**Prestations attendues :** livraison et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
<b>Article 5 : Imprimante Laser réseau de grandes marques</b>		UNITE	04		
Fonctions	Impression				
Technologie d'impression	Laser				
Cartouches d'impression	Noir				
Vitesse d'impression noir	Jusqu'à 33 ppm				
Qualité d'impression noire	Jusqu'à 1200 x 1200 ppp				
Écran	Tactile couleur 8,89 cm, (écran graphique couleur)				
Cycle d'utilisation	750 à 3000 pages mensuel recommandé				
Connectivité	1 port USB 2.0 haut débit, 1 hôte USB, 1 Réseau Ethernet 10/100/1000T, 1 port USB Walk-up				
Impression recto/verso	Automatique (standard)				
Capacité bac papier	bac multifonction de 50 feuilles, bac d'alimentation de 250 feuilles				
Formats de supports pris en charge	A4 , A5 , A6 , B5 (JIS)				
Types de support pris en charge	Papier (ordinaire, mode vert, léger, épais, ordinaire, couleur, en-tête, préimprimé, préperforé, recyclé, rugueux) , Enveloppes , Étiquettes , transparents, papier cartonné				
Dimensions (l x p x h)	364,6 X 368 x 271 mm, écran tactile bas (364,6 x 368 mm x 383,6 écran tactile relevé à 90°)				
Mémoire installée	256 Mo				
Services & maintenance	3 ans minimum sur site, pièce et main d'œuvre				

**Prestations attendues :** livraison et installation.



DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
<b>Article 6 : Vidéo –projecteur wifi de grandes marques</b>		UNITE	1		
<b>Système de projection</b>	Technologie 3LCD				
<b>Luminosité</b>	3.000 lumen-2.100 lumen (économie)				
<b>Taux de contraste</b>	10.000 : 1				
<b>Résolution</b>	XGA, 1024 x 768, 4:3				
<b>Distance focale</b>	16,9 mm - 20,28 mm				
<b>Correction Keystone</b>	Automatique vertical : ± 30 °, Manuel horizontal ± 30 °				
<b>Objectif de projection</b>	1,48 - 1,77:1				
<b>Distance de projection</b>	1,8 a - 2,17 a (60 pouce écran) (Large/Télé)				
<b>Zoom</b>	Manual, Factor: 1,2				
<b>La source de lumière</b>	200 W, 5.000 h Longévité, 6.000 h Longévité (en mode économique)				
<b>Connecteur(s)</b>	USB 2.0 type A, USB 2.0 type B, Entrée HDMI, Entrée composite, Entrée composante, Entrée S-vidéo, Entrée RVB, Entrée RCA, Entrée VGA, Ad hoc/Infrastructure (Connexion au Smartphone)				
<b>Wifi</b>	wifi intégré				
<b>Consommation</b>	270 W, 201 W (économie), 0,28 W (en veille)				
<b>Contenu de la boîte</b>	Sacoche de transport, Câbles d'ordinateur, Appareil principal, Câbles électrique, Télécommande, y compris piles, Câbles USB, Ensemble de manuels d'utilisation, Documents de garantie				
<b>Montage plafond</b>	oui				
<b>Services &amp; maintenance</b>	3 ans minimum sur site, <u>pièces</u> et main d'œuvre				
<b>Prestations attendues : livraison et installation.</b>					

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
<b>Article 7 : Vidéo –projecteur wifi de grandes marques</b>		UNITE	1		
Luminosité du projecteur	4200 ANSI lumens				
Technologie de projection	3LCD				
Résolution native du projecteur	WUXGA (1920x1200)				
Ratio de format d'image	16:10				
Taille d'écran compatible	1270 - 7620 mm (50 - 300")				
Rapports d'aspect pris en charge	16:10				
Distance de projection	1,4 - 15 m				
Distance de projection (large)	1,4 - 2,5 m				
Distance de projection (télé)	8,4 - 15 m				
Taux de contraste	5000:01:00				
Ratio de zoom	1.8:1				
Luminosité du projecteur (mode économique)	3200 ANSI lumens				
Lampe	260 W, 4.000 h Longévité, 6.000 h Longévité (en mode économique)				
Système d'objectif	21,28 - 37,94 mm				
Taux de rejet	1.26 - 2.30:1				
<b>Vidéo</b>	Full HD				
<b>Connectivité</b>	Wifi (802.11b, 802.11g, 802.11n) , Ethernet/LAN (10, 100 Mbit/s)				
<b>Connecteurs</b>	VGA (D-Sub), HDMI, ethernet LAN (RJ-45), composite Sortie , Connecteur audio (L,R) intégré Sortie Audio (Gauche, Droite), Entrée A/V, Port RS-232, S-Vidéo				
Montage plafond	oui				
<b>Contenu de la boîte</b>	Sacoche de transport, Câbles d'ordinateur, Appareil principal, Câbles électrique, Télécommande, y compris piles, Câbles USB, Ensemble de manuels d'utilisation, Documents de garantie				
Services & maintenance	3 ans minimum sur site, <b>pièces et main d'œuvre</b>				
<b>Prestations attendues : livraison et installation.</b>					

DESIGNATION	Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
<b>Article 8 : MS Exchange 2016</b>	UNITE USERS	1 100		
ExchgSvrStd 2016 SNGL OLP NL				
ExchgStdCAL 2016 SNGL OLP NL DvcCAL				
Services & maintenance   3 ans minimum sur site et main d'œuvre				
<b>Prestations attendues : livraison et installation.</b>				

DESIGNATION	Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
<b>Article 9 : Antivirus Kaspersky Small Office Security</b>	Poste de travail	50		
• Protection primée contre les programmes malveillants				
• Anti-Spam				
• Gestionnaire de mots de passe				
• Anti-phishing				
• Safe Money				
• Sauvegarde de données				
• Contrôle du Web				
Services & maintenance   3 ans minimum sur site et main d'œuvre				
<b>Prestations attendues : livraison et installation.</b>				

**ARTICLE 30 : Bordereaux des prix-Détail estimatif**

N° du prix (1)	Désignation des prestations (2)	Unité (3)	Quantité (4)	Prix unitaire (hors TVA) en chiffres (5)	Prix total (en chiffres) 6= 4x5
1	Serveur rackable de grandes marques	unité	01		
2	PC portable type A de grandes marques	unité	02		
3	PC portable type B de grandes marques	unité	02		
4	Ordinateur de bureau type A de grandes marques	unité	04		
5	Imprimante Laser réseau de grandes marques	unité	04		
6	Vidéo –projecteur wifi de grandes marques	unité	01		
7	Vidéo –projecteur wifi de grandes marques	unité	01		
8	MS Exchange 2016	USERS	100		
9	Antivirus Kaspersky Small Office Security	Poste de travail	50		
<b>TOTAL HORS TVA</b> .....					
<b>TAUX TVA (....%)TVA</b> .....					
<b>TOTAL TTC</b> .....					

# Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N°07/ONDH/2016

Relatif à l'acquisition et l'installation de matériel informatique et logiciels destinés à l'Observatoire National du Développement Humain

Fait à Rabat le 10/10/2016

<p><b>Signature et cachet du concurrent avec la mention LU et ACCEPTE</b></p>	<p><b>Signature du Maitre d'ouvrage</b></p> <p> Le Secrétaire Général de l'Observatoire National du Développement Humain <b>EL Hassan EL Maroufi</b></p>
---	--

## ANNEXE I

### ACTE D'ENGAGEMENT

#### A- Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert, ou rabais ou sur offres des prix n°07/ONDH/2016 du 11/11/2016

**Objet du marché :** Acquisition et installation de matériel informatique et logiciels destinés à l'Observatoire National du Développement Humain

Passé en application de l'alinéa 2, du paragraphe 1 de l'article 16, paragraphe 1 de l'article 17 et l'alinéa 3 et paragraphe 3 et l'article 17 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

#### B- Partie réservée au concurrent

##### a) Pour les personnes physiques

Je (4) soussigné (Nom, prénom et qualité).....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte (4), adresse du domicile élu.....affilié à la CNSS sous le .....(5) inscrit au registre du commerce de ..... (localité) sous le n°..... (5) n° de patente.....(5)

##### b) Pour les personnes physiques

Je (4) soussigné (Nom, prénom et qualité).....

Agissant au nom et pour le compte de ..... au capital de ..... adresse du siège sociale de la société..... adresse du domicile élu .....(5) et (6) inscrite au registre du commerce.....(localité) sous le n°..... (5) et (6) n° de patente..... (5) et (6).

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offre concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) Remets, revêtu de ma signature un bordereau de prix global établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir (7) (8) :

Lorsque le marché est en lot unique :

- Montant hors TVA : .....(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA : .....(en pourcentage)
- Montant de TVA : .....(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise : ..... (en lettres et en chiffres)

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ..... A la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à .....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro..... (1)

.....Affilié à la CNSS sous le n°.....  
 Inscrit au registre du commerce de (localité)..... sous le n°..... et n° de patente.....  
 N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB).....

**Fait à ..... Le .....**  
 (Signature et caché du concurrent)

(1) supprimer les mentions inutiles

(2) indiquer la date d'ouverture des plis

(3) se référer aux dispositions du décret selon les indications ci-après :

- appel d'offres ouvert au rabais : - alinéa (al.) 2, paragraphe (§) 1 de l'article (art) 16 et (§) 1 de art. 17 et al. 2, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres ouvert sur offres de prix : - al. 2, § 1 de l'art. 16 et (§) 1 de l'art. 17 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres restreint au rabais : -al. 2, § 1 de l'article 16 et (§) 1 et 2 de l'art. 17 et al. 3, § 3 de l'art 17
- appel d'offres restreint sur offres de prix : - al 2, § 1 de l'art 16 et (§) 1 et 2 de l'art. 17 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres avec présélection au rabais : - al. 3, § 1 de l'art. 16 et (§) 1 et 2 de l'art. 17 et al. 2 § 3 de l'art. 17
- appel d'offres avec présélection sur offres de prix : - al. 3, § 1 de l'art. 16 et al.3, § 3 de l'art. 17
- concours : -al. 4, § 1 de l'art. 16
- marché négocié : - al. 5, § 1 de l'art. 16 et § .... De l'art. 86 (préciser le n° du § approprié)

(4) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- a) mettre : « Nous, soussignés..... Nous obligeons conjointement/ ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes)
- b) ajouter l'alinéa suivant : « désignons, (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
- c) préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.

(5) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(6) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(7) en cas d'appel d'offre au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit :

« m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de ..... (en pourcentage), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

(8) en cas de concours, les alinéas 1) et 2) doivent être remplacés par ..... (moi ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement, est

choisi par le maître d’ouvrage, à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions des pièces produites par .... (moi ou notre société), en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif (ou décomposition du montant global) que j’ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, dont j’ai arrêté :

- Montant hors TVA :.....(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA :.....(en pourcentage)
- Montant de TVA : .....(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise :..... (en lettres et en chiffres)

« 2) je m’engage à terminer les prestations dans un délai de ..... et je m’engage, si l’une des primes prévues dans le programme du concours est attribuée à mon projet, à me conformer aux stipulations dudit programme relatives aux droits que se réserve le maître d’ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est à supprimer si le maître d’ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».



## ANNEXE II

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

**Mode de passation :** Appel d'offre ouvert sur offre de prix

**Objet du marché :** Acquisition et installation de matériel informatique et logiciels destinés à l'Observatoire National du Développement Humain.

#### A- Pour les personnes physiques

Je soussigné (Nom, prénom et qualité).....

.....

Numéro de tél..... Numéro du fax.....

Adresse électronique..... agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

Inscrit au registre du commerce de (localité)..... sous le n°..... et n° de patente.....

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB).....

#### B- Pour les personnes morales

Je soussigné (Nom, prénom et qualité au sein de l'entreprise).....

.....

Numéro de tél..... Numéro du fax.....

Adresse électronique.....

Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

.....

.....

Au capital de.....

Adresse du siège social de la société

.....

Adresse du domicile élu.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

Inscrit au registre du commerce de (localité)..... sous le n°..... et n° de patente.....

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB).....

#### Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;

- 3 – Etant en redressement judiciaire j’atteste que je suis autorisé par l’autorité judiciaire compétente à poursuivre l’exercice de mon activité (2) ;
- 4 – m’engager, si j’envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m’assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l’article 24 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité ;
  - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations spéciales, ni sur celles que le maitres d’ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
  - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
- 5 – m’engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d’exécution du présent marché ;
- 6 – m’engager à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d’influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7 – atteste que je remplis les conditions prévues par l’article 1<sup>er</sup> du dahir n° 1-02-188 du 12 jourmada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant la charte de la petite et moyenne entreprise (4).
- 8 – atteste que je ne suis pas en situation de conflit d’intérêt tel que prévu à l’article 168 du décret n°2-12-349 précité.
- 9 – je certifie l’exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l’honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
- 10 – je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l’article 138 et 159 du décret n°2-12-349 précité, relatives à l’inexactitude de la déclaration sur l’honneur.

**Fait à .....** **Le .....**  
(Signature et caché du concurrent)

- (1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d’origine ou de provenance.
- (2) à supprimer le cas échéant.
- (3) Lorsque le CPS le prévoit.
- (4) à prévoir en cas d’application de l’article 156 du décret précité n°2-12-349
- (\*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l’honneur